

Commune de La Roche



Bulletin d'information
communal

L'Expression Villageoise



Photo Philippe Gaillard

N° 40
Décembre 2023

Sommaire

Assemblée communale – Convocation	Page/s	2-3
Finances communales	Page/s	4
Budget 2024 – Fonctionnement	Page/s	5-9
Budget 2024 – Investissements	Page/s	10-11
Présentation des investissements	Page/s	12-19
Foyer St-Joseph – Comptes 2022	Page/s	20-22
Foyer St-Joseph – Budget 2024	Page/s	23-25
Modification des statuts de l’AIS	Page/s	26
Foyer St-Joseph – Changement de direction	Page/s	27
Taxes communales 2023 et contribution immobilière 2024	Page/s	28-29
Acquisition d’un nouveau chien	Page/s	30
Déclaration d’impôt	Page/s	31
Attention aux escroqueries par téléphone	Page/s	32
Service Aide aux proches	Page/s	33
Calendriers des consultations 2024	Page/s	34
Réduction des primes d’assurance maladie 2024	Page/s	35
Défibrillateurs à La Roche	Page/s	36
Réseau d’eau potable	Page/s	37
Déchetterie communale	Page/s	38-40
Vente de cartes journalières CFF	Page/s	41
Calendrier de l’Intersociété 2023-2024	Page/s	42-43
Statistiques du contrôle des habitants	Page/s	44
Ouverture des routes communales	Page/s	44
Sapins de Noël	Page/s	45
Fermetures hivernales	Page/s	45
Secrétariat communal – Horaires habituels	Page/s	46
Coordonnées utiles	Page/s	47
Vœux de fin d’année	Page/s	48

Assemblée communale convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le :

jeudi 14 décembre 2023 à 20h00
à la salle La Berra de la Maison de Ville
(Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche)

TRACTANDA

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
- 2. Budget 2024**
 - 2.1 Budget de fonctionnement**
 - 2.1.1 Présentation
 - 2.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.2 Budget d'investissement**
 - 2.2.1 Agrandissement de l'école
 - 2.2.2 Aménagement des arrêts de bus
 - 2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville
 - 2.2.4 Aménagement d'un trottoir, secteur Les Papauses-Le Rohr
 - 2.3 Rapport de la Commission financière**
 - 2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024**

3. Comptes 2022 du Foyer St-Joseph

- 3.1 Présentation
- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Approbation

4. Budget 2024 du Foyer St-Joseph

4.1 Budget de fonctionnement

- 4.1.1 Présentation
- 4.1.2 Rapport de la Commission financière

4.2 Budget d'investissement

- 4.2.1 Présentation
- 4.2.2 Rapport de la Commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

5. Modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) – Présentation et approbation

6. Divers

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A l'issue de l'assemblée, une verrée vous sera offerte.

Finances communales

Le budget de fonctionnement 2024 présente une perte de CHF 127'620.17 pour un total de charges de CHF 9'172'990.60 et CHF 9'045'370.43 de revenus.

Les charges liées sont globalement en augmentation régulière en comparaison avec les exercices précédents. Nous pouvons également voir une grande différence entre le budget 2023 et celui que nous vous proposons pour 2024. Cette grande partie vient de la réévaluation du patrimoine que nous avons achevé début 2023. Nous avons donc adapté les montants des amortissements et des intérêts en conformité avec les comptes 2022.

Le budget 2024 a été établi en tenant compte de la modification du taux de TVA à 8.1% pour la part où elle s'applique ainsi qu'en adaptant, de nouveau, les hausses liées à l'énergie. Nous avons cette année procédé à des modifications de l'éclairage public pour diminuer leur consommation. Nous continuons à procéder à des investissements et modifications d'installations pour diminuer l'impact de ces hausses dans nos budgets et comptes.

Le montant des investissements proposés est de CHF 8'310'500.00 et CHF 2'564'454.00 de revenus escomptés. Sur ces montants, il faut considérer CHF 5'001'500.00 de reports des exercices précédents, soit un montant d'investissement pour cette année de CHF 3'309'000.00 et CHF 100'000.00 de revenus.

Budget 2024 - Fonctionnement

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
MCH2		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	745'685.58	102'546.48	791'171.00	205'500.00	832'680.00	101'000.00
0110	Législatif	19'451.95		16'800.00		18'120.00	
0120	Exécutif	67'326.40	6'345.15	77'800.00		77'800.00	
0220	Administration	454'602.47	28'546.38	494'471.00	37'100.00	538'360.00	37'100.00
0290	Immeuble Maison de ville	204'304.76	67'654.95	202'100.00	168'400.00	198'400.00	63'900.00
1	Ordre public	214'897.79	153'763.87	207'800.00	102'730.00	157'745.95	96'080.00
1400	Questions Juridiques	12'401.85		2'800.00		3'500.00	
1500	Service du feu	120'387.74	79'009.95	168'196.00	100'180.00	145'463.00	93'830.00
1506	Police du feu intercommunale LR/PLV	67'020.57	67'020.57				
1610	Défense militaire	2'349.38		28'180.00		3'240.00	
1620	Protection civile	3'782.95	2'550.00	4'474.00	2'550.00	4'445.95	2'250.00
1621	ORCOC	3'771.95		4'150.00		1'097.00	
1626	Association régionale - ORCOC	5'183.35	5'183.35				
2	FORMATION	2'346'418.95	460'304.28	2'495'900.45	634'887.12	2'710'426.65	529'640.00
2110	École enfantine	138'763.45		140'105.60	193'502.12	147'682.90	
2120	École primaire	1'313'657.36	3'760.00	1'469'607.40	1'960.00	1'539'994.45	2'000.00
2170	Bâtiments scolaires	122'401.34		112'860.00		139'800.00	
2180	Accueil extra-scolaire	281'896.92	289'783.87	271'025.00	271'025.00	317'000.00	318'800.00

Compte MCH2	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2190	Responsable d'établissement	11'331.70	11'331.70	10'500.00	10'500.00	11'000.00	11'000.00
2196	Cercle scolaire LR / PLV	153'588.08	153'588.06	155'900.00	155'900.00	195'840.00	195'840.00
2200	Ecoles spécialisées	294'950.35	1'840.65	304'902.45	2'000.00	328'109.30	2'000.00
2300	Formation prof. initiale	29'829.75		31'000.00		31'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	694'041.51	59'970.33	555'904.35	19'250.00	618'913.35	20'750.00
3221	Sociétés culturelles	63'724.70		66'220.20		66'205.20	
3290	Halle sport et culture	384'087.90	58'870.33	352'286.00	14'250.00	346'250.00	20'250.00
3321	Antennes collectives	2'595.51				2'550.00	
3410	Sport	80'809.06	700.00	55'468.15		55'988.15	
3420	Loisirs, parcs publics, chemins pédestres bords du lac	162'824.34	400.00	81'930.00	5'000.00	147'920.00	500.00
4	SANTÉ	746'964.24	117'877.60	801'338.55	134'613.00	848'279.00	125'124.00
4110	Hôpitaux	9'084.30		34'536.55	9'828.00	34'584.20	
4120	Établissement médico-social	417'801.50	109'350.00	444'636.00	119'285.00	481'224.60	119'624.00
4210	Soins ambulatoires	306'759.55		308'666.00		318'970.20	
4320	Lutte contre les maladies	3'298.79		3'000.00		3'000.00	
4330	Service médical des écoles	10'020.10	8'527.60	10'500.00	5'500.00	10'500.00	5'500.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'483'832.42	591'052.15	1'539'993.95	594'360.00	1'618'699.65	623'090.00
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	487'287.20		499'096.40		522'550.15	
5340	Immeubles Zible	600.00					
5410	Protection de la jeunesse	49'018.95		52'600.00		52'490.00	
5600	Logements sociaux						
5720	Aide matérielle	355'874.12		393'937.55		420'569.50	

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
MCH2		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5790	Service des curatelles, Jogne - Rive droite	591'052.12	591'052.15	594'360.00	594'360.00	623'090.00	623'090.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	841'347.30	135'675.36	852'367.00	103'600.00	931'011.00	117'800.00
6150	Routes communales	663'917.24	113'235.36	671'100.00	77'400.00	748'500.00	96'600.00
6155	Places de stationnement	2'305.90		10'000.00		2'000.00	
6190	Immeuble édilité	15'641.76		8'470.00		18'940.00	
6290	Immeuble Abris bus WC public	9'805.40	1'200.00	13'080.00	1'200.00	11'230.00	1'200.00
6330	Autres systèmes de transport	134'448.00	21'240.00	136'450.00	25'000.00	135'285.00	20'000.00
6400	Télécommunications	15'229.00		13'267.00		15'056.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	981'955.25	861'896.03	862'125.00	771'320.00	1'069'835.00	902'755.00
7101	Approvisionnement en eau	423'781.92	423'781.92	311'100.00	311'100.00	452'880.00	452'880.00
7201	Traitement des eaux usées	176'684.31	176'684.31	232'020.00	232'020.00	221'775.00	221'775.00
7301	Gestion des déchets	171'090.42	171'090.42	182'930.00	158'200.00	193'750.00	171'600.00
7410	Corrections de cours d'eau	129'994.35	48'183.34	72'750.00	39'000.00	128'120.00	27'500.00
7690	Protection de l'environnement	10'475.57		5'140.00		10'690.00	
7710	Cimetières, crématoires	15'239.25	10'796.04	9'885.00	7'000.00	17'520.00	8'000.00
7900	Aménagement du territoire	54'689.43	31'360.00	48'300.00	24'000.00	45'100.00	21'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
MCH2		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE	126'248.29	53'432.10	80'835.10	72'700.00	160'330.00	52'700.00
8110	Agriculture administration, exécution et contrôle	840.65		1'000.00		1'190.00	
8180	Sciernes	560.15	1'764.00	1'610.00	1'700.00	2'060.00	1'700.00
8200	Sylviculture	-15'055.53	623.00	16'844.00		45'870.00	
8400	Tourisme	70'644.60		36'311.10		65'970.00	
8406	Chalet de La Berra	35'008.77	42'000.00	19'710.00	40'000.00	38'760.00	40'000.00
8500	Industrie, artisanat et commerce	30'794.00				1'000.00	
8710	Production consommation	2'115.75	8'314.30	3'460.00	30'000.00	3'540.00	10'000.00
8900	Abattoir	1'339.90	730.80	1'900.00	1'000.00	1'940.00	1'000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	184'764.32	6'886'997.50	225'920.00	5'600'983.00	225'070.00	6'476'431.43
9100	Impôts communaux ordinaires	129'958.43	4'410'070.37	181'600.00	4'429'600.00	182'850.00	4'480'255.00
9101	Impôts communaux spéciaux		1'326'116.05		552'200.00		819'200.00
9300	Péréquation financière intercommunale		470'414.00		424'331.00		484'066.00
9500	Part aux recettes sans affectation		151'630.60		155'752.00		164'629.00
9610	Administration de la fortune et de la dette	2'417.60	9.30	2'660.00		2'740.00	
9630	Domaine + Gites + Parchets	40'355.61	23'975.75	35'120.00	23'500.00	32'390.00	23'500.00
9690	Immeuble passade et terrain	12'032.68	15'600.00	6'540.00	15'600.00	7'090.00	15'600.00
9900	Postes non ventilables		489'181.43				489'181.43

Résumé

Compte MCH2	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	745'685.58	102'546.48	791'171.00	205'500.00	832'680.00	101'000.00
1	Ordre public	214'897.79	153'763.87	207'800.00	102'730.00	157'745.95	96'080.00
2	FORMATION	2'346'418.95	460'304.28	2'495'900.45	634'887.12	2'710'426.65	529'640.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	694'041.51	59'970.33	555'904.35	19'250.00	618'913.35	20'750.00
4	SANTÉ	746'964.24	117'877.60	801'338.55	134'613.00	848'279.00	125'124.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'483'832.42	591'052.15	1'539'993.95	594'360.00	1'618'699.65	623'090.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	841'347.30	135'675.36	852'367.00	103'600.00	931'011.00	117'800.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	981'955.25	861'896.03	862'125.00	771'320.00	1'069'835.00	902'755.00
8	ÉCONOMIE	126'248.29	53'432.10	80'835.10	72'700.00	160'330.00	52'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	184'764.32	6'886'997.50	225'920.00	5'600'983.00	225'070.00	6'476'431.43

TOTALISATION 8'366'155.65 9'423'515.70 8'413'355.40 8'239'943.12 9'172'990.60 9'045'370.43

Résultat 1'057'360.05 173'412.28 127'620.17

Budget 2024 - Investissements

Compte MCH2	Désignation	Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	1'262'000.00		4'069'000.00	
2170	Bâtiments scolaires	1'262'000.00		4'069'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	819'190.00	145'350.00	380'000.00	
6150	Routes communales	819'190.00	145'350.00	380'000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'712'500.00	1'187'374.00	1'710'500.00	1'247'374.00
7101	Approvisionnement en eau		20'000.00		50'000.00
7201	Traitement des eaux usées		20'000.00		50'000.00
7410	Corrections de cours d'eau	1'712'500.00	1'147'374.00	1'710'500.00	1'147'374.00
8	ÉCONOMIE	1'581'000.00	1'317'080.00	1'437'000.00	1'317'080.00
8180	Sciernes	1'581'000.00	1'317'080.00	1'348'000.00	1'317'080.00
8710	Production consommation			89'000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	715'000.00		714'000.00	
9630	Domaine + Gites + Parchets	715'000.00		714'000.00	

Résumé

Compte MCH2	Désignation	Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	1'262'000.00		4'069'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS				
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	819'190.00	145'350.00	380'000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'712'500.00	1'187'374.00	1'710'500.00	1'247'374.00
8	ÉCONOMIE	1'581'000.00	1'317'080.00	1'437'000.00	1'317'080.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	715'000.00		714'000.00	
TOTALISATION		6'089'690.00	2'649'804.00	8'310'500'00	2'564'454.00
Résultat			3'439'886.00		5'746'046.00

Présentation des investissements

2.2.1 Agrandissement de l'école

A la suite d'un mandat d'études parallèles à un degré en procédure sur invitation, le collège d'experts a désigné le bureau RBCH de Bulle vainqueur. Le 1^{er} juin 2023, le vernissage et la présentation des 5 projets a eu lieu à la Maison de ville.

Le rapport du concours est disponible sur le site de la commune sur le lien suivant [20231024075423.pdf \(la-roche.ch\)](#).

Afin de pouvoir respecter les délais que nous nous étions fixés et de commencer les travaux dès que possible, nous avons décidé de vous soumettre ce crédit d'investissement sur la base du budget accompagnant le concours.

Le montant de l'investissement pourra être affiné à l'issue de la rentrée des soumissions « gros œuvres et seconds œuvres ». Toutefois, pour pouvoir effectuer des demandes de subventions à différentes entités privées ou publiques, la commune doit transmettre un budget approuvé par l'assemblée communale.

Le coût total de la rénovation, de l'agrandissement et de la location des pavillons provisoires s'élèvera au total à CHF 8'764'000.-. Lors du concours, la commune avec l'aide du bureau Vistonia avait demandé à un bureau d'expert économiste de vérifier les coûts des 5 projets. En fonction de leurs expériences d'un tel projet, l'expert économiste (bureau IEC) avait réévalué tous les projets. Par conséquent, le coût de l'ouvrage du bureau RBCH corrigé par le bureau IEC est de CHF 8'070'000.-.

Lors des précédentes assemblées communales, des crédits d'investissements avaient déjà été votés.

Comme le Conseil communal souhaite que les travaux puissent débuter dans les délais fixés, nous vous soumettons **un crédit d'investissement (le solde) de CHF 7'164'000.-**.

Coût de l'ouvrage CFC 1 à 9 RBCH selon concours CHF 7'720'000.- corrigé par le bureau IEC	CHF	8'070'000.00
Location école provisoire	CHF	620'000.00
Concours d'architecture et étude préalable, coût global	CHF	222'000.00
Subvention attendue	CHF	-248'000.00
Réserve pour transport supplémentaire et organisation	CHF	100'000.00
Coût total	CHF	8'764'000.00
Crédit de rénovation voté en décembre 2019	CHF	380'000.00
Crédit d'étude voté en décembre 2021	CHF	600'000.00
Crédit pour l'école provisoire voté en décembre 2022	CHF	620'000.00
Solde investissement 2024	CHF	7'164'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	143'280.00
Amortissement ordinaire	3.00 %	CHF	214'920.00



2.2.2 Aménagement des arrêts de bus

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 180'000.- TTC permettant la création d'un arrêt de bus « en encoche » pour les deux sens de circulation, avec quais et abris pour les élèves et les utilisateurs des transports en commun.

L'arrêt de bus « école » situé sur le parking de la Halle Sport & Culture est actuellement dépourvu de tout équipement et zone d'attente pour les élèves et usagers, les arrêts étant réalisés à même le parking, devant l'escalier métallique.

Le 17 décembre 2018, l'assemblée communale donnait son accord pour un crédit de CHF 200'000.- pour l'étude de la mise en conformité des arrêts de bus présents sur notre commune. Désireux de sécuriser prioritairement la halte de bus actuelle de l'école, le Conseil communal, en collaboration avec l'Etat de Fribourg, représentée par le Service des ponts et chaussées, ont mandaté le bureau MGI Ingénieurs pour les accompagner dans ce projet.

Au terme de plusieurs années de discussions, parfois fort nourries et après étude de plusieurs variantes, âprement discutées, étudiées et coordonnées avec le Service de la Mobilité et les TPF, nous sommes à même de vous présenter un projet cohérent, prenant en compte les lignes Fribourg-Bulle, Pont-la-Ville–La Berra, Fribourg–Jaun, les courses spéciales vers et en provenance de Charmey (piscine, patinoire, etc.) offrant une place sécurisée pour les nombreux enfants utilisant les transports publics pour accéder à l'école et supprimant l'utilisation par les bus de la place de parc pour faire leur arrêt et leur demi-tour.

Voici quelques éléments non-exhaustifs qui nous ont permis d'aboutir à ce projet : l'offre actuelle en bus, le nombre d'élèves à transporter, les horaires des bus, leurs provenances, leurs destinations ainsi que les rayons de giration des bus. Le tout en imaginant à long terme plus de bus ou plus de longs bus.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu, en plus de la mise en place d'abribus, la mise en place d'un abri à vélos. De l'autre côté de la Halle de Sport & Culture, un mur de soutènement complète cet aménagement et permet l'élargissement nécessaire pour situer l'arrêt hors de la voie de circulation.

La réalisation du nouvel arrêt de bus « école » amènera les avantages suivants :

- mise en conformité de la Lhand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) ;
- sécurisation et simplification, pour les utilisateurs, des liaisons entre les différentes lignes de bus reliant La Roche ;
- suppression des arrêts de bus « sauvages » et dangereux sur chaussée à la Croix-Blanche et à la place de la chapelle ;
- officialisation de l'arrêt ;
- garantie de l'accès à l'arrêt en tout temps.

La pertinence de placer l'arrêt de bus à moitié sur la surface engazonnée et sur la place de parc goudronnée permet de limiter l'emprise de la surface engazonnée et d'aligner l'arrêt de bus « école » avec l'arrêt de bus Bulle-Fribourg.

Le projet tel que présenté est en grande partie réalisé sur le domaine communal. Toutefois, l'aménagement de l'arrêt situé de l'autre côté de la Halle Sport & Culture sera réalisé dans le talus, propriété des familles Scherly. Les propriétaires touchés ont été informés personnellement et ont tous donné leur accord sur les surfaces à concéder, ce dont nous les remercions vivement. Ce nouvel arrêt a ainsi été étudié pour permettre aux bus de ligne d'attendre sans entraver la circulation.

La réalisation de cette infrastructure nécessite l'acquisition de terrains par l'Etat et par la Commune. Des indemnités équitables correspondant aux prix pratiqués actuellement sur le marché ont été proposées et acceptées par les propriétaires concernés.

Le coût total du projet est de CHF 2'577'186.-. La part communale est de CHF 664'710.-, soit le 27%.

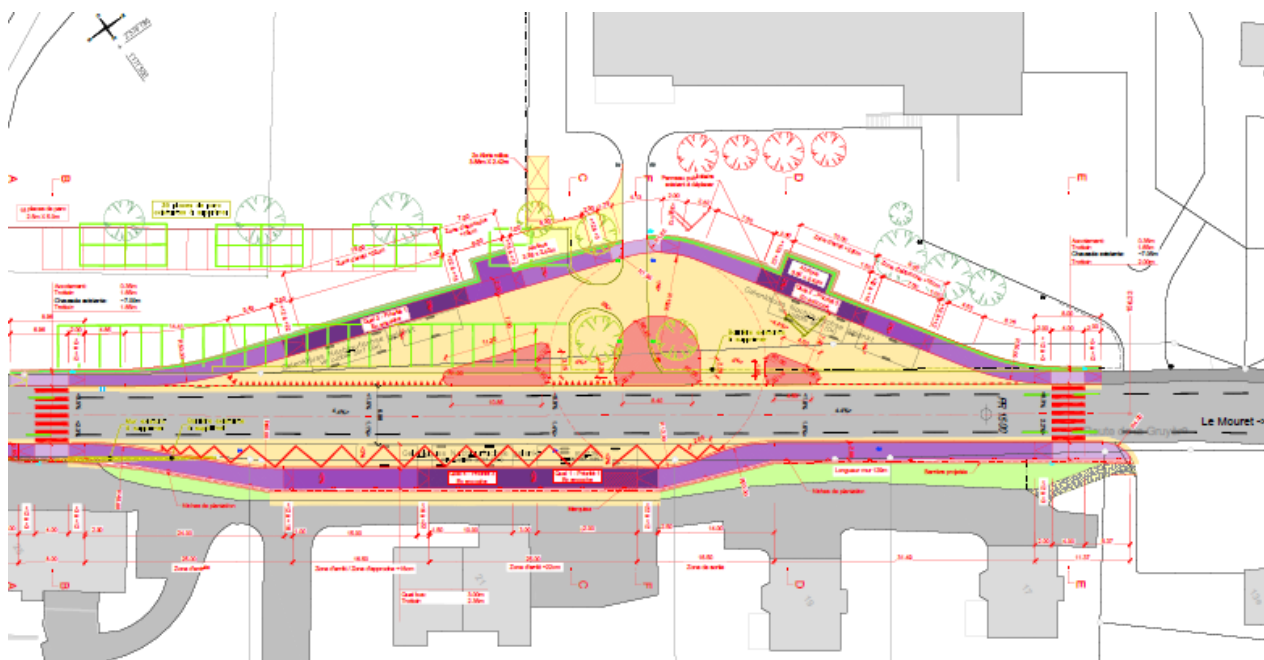
Si l'assemblée communale accepte cet investissement, le début des travaux est prévu à la mi-août 2024 et ceux-ci devraient durer 6 mois environ.

Le présent préavis a donc pour objectifs de demander le financement nécessaire à la réalisation d'un arrêt de bus « en encoche » pour les deux sens de circulation, à proximité directe de la Halle Sport & Culture.

Cet investissement de CHF 180'000.- sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt.

Coût total de l'ouvrage	CHF	2'577'186.00
Part du Canton (73%)	CHF	-1'912'476.00
Part de la Commune (27%)	CHF	664'710.00
Divers à charge de la commune	CHF	30'000.00
Rachat par le Canton pour l'emprise du terrain	CHF	-318'176.00
Investissement à charge de la Commune	CHF	376'534.00
Crédit d'étude voté le 17.12.2018	CHF	-200'000.00
Solde à charge de la Commune	CHF	176'534.00
Solde investissement 2024	CHF	180'000.00

Mode de financement	Ménage courant		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	3'600.00
Amortissement ordinaire	2,50 %	CHF	4'500.00



2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville

Les coûts de l'électricité ne cessant d'augmenter d'année en année, nous souhaitons mettre en œuvre des alternatives plus écologiques. C'est dans ce but que nous vous soumettons un crédit de CHF 89'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal de la Maison de Ville.

Coût de l'investissement 2024	CHF	89'000.00
Subventions attendues	CHF	11'000.00
Coût à charge de la Commune	CHF	78'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	1'780.00
Amortissement ordinaire	20.00 %	CHF	17'800.00
Rendement estimé		CHF	3'414.20



2.2.4 Aménagement d'un trottoir secteur Les Papauses-Le Rohr

Au cours des dernières années, le quartier sis « Chemin des Papauses » s'est passablement développé. Les enfants, pour se rendre à l'arrêt de bus « Serbache » doivent longer la route cantonale reliant Fribourg – Bulle où la limitation de vitesse maximale légale est de 60 km/h.

À la suite des demandes d'habitants du quartier de sécuriser le cheminement actuellement emprunté par les écoliers, le Conseil communal a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin d'obtenir une analyse neutre et objective de la situation dudit cheminement.

Un audit sécurité routière a été rendu fin août 2023. En conclusion de cette étude, et plus particulièrement en ce qui concerne le cheminement piétonnier le long de la route cantonale, il est dit que : « *ce cheminement présente des déficits de sécurité* ».

A l'écoute des inquiétudes fondées, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs EMCH+BERGER Fribourg pour poursuivre les réflexions de l'audit du BPA et propose dès lors de procéder à la réalisation d'un trottoir dans le secteur « Les Papauses – Le Rohr », sur une longueur de 110 mètres et d'une largeur de 1.50 mètres, en enrobé bitumineux, avec bordure haute de 15 cm. côté route cantonale et un rang de pavés en granit à l'arrière.

Pour atteindre l'objectif d'amélioration de la sécurité et permettre l'aménagement de ce trottoir, le Conseil communal vous recommande de bien vouloir accepter ce crédit de CHF 150'000.-.

Etude, honoraires et autorisation	CHF	75'000.00
Coût génie-civil	CHF	75'000.00
Coût total de l'ouvrage	CHF	150'000.00
Subventions attendues	0%	0.00
Investissement 2024		150'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	3'000.00
Amortissement ordinaire	2,50 %	CHF	3'750.00



Image 1 : Situation du trottoir à réaliser

Foyer St-Joseph

Compte de fonctionnement 2022

	Prix de pension 2022 fr. 105.--		Prix de pension 2022 fr. 105.--	
Soins et accompagnement	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3 800 569.60		2 941 847.30	1 164.00
Charges sociales soins			617 322.65	
Charges reconnues			192 307.90	
Facturation soins LAMal		2 488 212.10		2 356 937.00
Facturation accompagnem.		1 303 780.00		1 270 264.00
Matériel LiMa	50 000.00	30 000.00	36 041.08	36 074.25
Correctifs				90 042.62
<i>Sous total</i>	3 850 569.60	3 821 992.10	3 787 518.93	3 754 481.87

Immeubles Zible A et B	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	74 500.00		67 457.15	
Amortissements	235 000.00		210 000.00	
Pour info : charges / locations (brutes)	90 000.00	401 500.00	29'893,47	421'187,85
Charges / locations (nettes)			3 145.40	391 294.38
<i>Sous total</i>	399 500.00	401 500.00	280 602.55	391 294.38

Finances	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement	145 000.00		145 000.00	
Contrib des Communes	120 000.00	267 609.00	108 000.00	267 607.65
Att/Prél réserves/provisions		65 000.00		200 000.00
<i>Sous total</i>	265 000.00	332 609.00	253 000.00	467 607.65

Services hôteliers	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	802 000.00		845 360.00	
Charges soc. exploitation	206 700.00		165 204.80	
Mesures transitoires CPPEF			225 507.45	
Frais de personnel	66 000.00		57 078.56	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		7 195.52	
Produits alimentaires	189 000.00		155 909.30	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	17 102.63	44 503.75
Autres charges ménagères	272 300.00		252 195.52	
Immeubles entretien	38 500.00		32 062.59	
Equipements entretien	38 000.00		62 706.52	
Achat d'équipements	30 000.00		10 565.05	
Eau, énergie	100 000.00		58 766.45	
Bureau et administration	52 500.00		53 861.18	
Autres charges d'expl	75 000.00	84 000.00	64 931.67	101 400.90
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 766 760.00
<i>Sous total</i>	<i>1 892 500.00</i>	<i>1 859 000.00</i>	<i>2 008 447.24</i>	<i>1 912 664.65</i>

Récapitulatif	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3 850 569.60	3 821 992.10	3 787 518.93	3 754 481.87
Zible A et B	399 500.00	401 500.00	280 602.55	391 294.38
Finances	265 000.00	332 609.00	253 000.00	467 607.65
Services hôteliers	1 892 500.00	1 859 000.00	2 008 447.24	1 912 664.65
Totaux	6 407 569.60	6 415 101.10	6 329 568.72	6 526 048.55
Résultat	7 531.50		196 479.83	

Foyer St-Joseph

Compte des investissements 2022

Investissements 2022				
	Budget	Exploitation	Non terminés	Compte
Foyer				
Serveur informatique	10 000.00			
Lave-linge	15 000.00			15 073.70
Lits et tables de nuits (x 12) 3'300.--	40 000.00			
Lave-vaisselle	15 000.00			17 434.50
Ameublements cafétéria				33 081.65
Lift bus				8 023.65
Zible B				
Stores extérieurs Zible B	30 000.00			33 642.15
En cours				
Sécurité groupe de secours (budget 2020)	25 000.00			
Création bureau soins à domicile Zible B (2022)	155 000.00		16 104.80	
Zible A rénovation (déd subv 50'000.-- = budget 2021)	800 000.00			
Travaux 2021			30 396.40	
Travaux 2022			705 290.50	
Subventions 2022 (solaire)			-5 236.00	
Total	1 090 000.00	0.00	746 555.70	107 255.65

Foyer St-Joseph

Budget d'exploitation 2024

	Prix de pension 2023 fr. 108.--		Prix de pension 2024 fr. 108.--	
Soins et accompagnement	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Soins (salaires et frais reconnus)	4 383 444.83		3 988 175.89	
Facturation soins LAMAL		2 484 307.20		2 718 135.89
Facturation accompagnement		1 752 000.00		1 266 540.00
Matériel LiMA	50 000.00	30 000.00	20 000.00	10 000.00
<i>Sous total</i>	4 433 444.83	4 266 307.20	4 008 175.89	3 994 675.89

Immeubles Zible A et B	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	74 500.00		80 000.00	
Amortissements	235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	90 000.00	460 000.00		404 000.00
<i>Sous total</i>	399 500.00	460 000.00	315 000.00	404 000.00

Finances	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Amortissements foyer	145 000.00		145 000.00	
Contrib des Communes	120 000.00	267 609.00	120 000.00	303 046.00
Attribution réserves		185 000.00		
<i>Sous total</i>	265 000.00	452 609.00	265 000.00	303 046.00

Services hôteliers	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	874 960.00		899 115.00	
Charges soc exploitation	110 870.50		220 131.00	
Frais de personnel	63 500.00		60 000.00	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	198 450.00		153 550.00	
Cafétéria	13 125.00	25 000.00	16 700.00	30 000.00
Autres charges ménage	287 615.00		292 365.00	
Immeubles entretien	38 500.00		38 500.00	
Equipements entretien	40 300.00		40 000.00	
Achat d'équipements	30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	114 000.00		70 500.00	
Bureau et administration	74 500.00		53 150.00	
Autres charges/recettes	77 000.00	85 000.00	72 000.00	84 000.00
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 800 000.00
<i>Sous total</i>	<i>1 932 820.50</i>	<i>1 860 000.00</i>	<i>1 956 011.00</i>	<i>1 914 000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Soins	4 433 444.83	4 266 307.20	4 008 175.89	3 994 675.89
Immeubles Zible A et B	399 500.00	460 000.00	315 000.00	404 000.00
Finances	265 000.00	452 609.00	265 000.00	303 046.00
Services hôteliers	1 932 820.50	1 860 000.00	1 956 011.00	1 914 000.00
Totaux	7 030 765.33	7 038 916.20	6 544 186.89	6 615 721.89
Résultat	8 150.87		71 535.00	

Foyer St-Joseph – Budget des investissements 2024

Budget des investissements 2024							
	<i>durée de l'amortisseme nt en années</i>	<i>Montant annuel de l'amortissement</i>	<i>taux d'intérêts</i>	<i>Intérêts</i>	<i>charges annuelles</i>	<i>Objets déjà votés travaux en cours</i>	<i>Montant de l'investissement</i>
Foyer							
Aménagement séjour en salle d'animation	33	5 151.52	2.00%	3 400.00	8 551.52		170 000.00
Zible A							
Réfection de la route	33	0.00	1.00%	0.00	0.00	30 000	
Zible B							
			1.00%	0.00	0.00		
	33		1.00%	0.00	0.00		
En cours							
			1.00%	0.00	0.00		
			1.00%	0.00	0.00		
Total						0.00	170 000.00

Modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS)

1) Préambule

Conformément à la Loi sur les communes (LCo) et son Règlement d'exécution (RELCo), de nombreuses dispositions de la loi et du règlement sont applicables aux associations de communes.

2) Extrait de la LCO : Art. 113, al. 1

¹ Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes-membres de l'association. Sont des modifications essentielles celles qui ont trait aux articles 111, 112, 114 al. 2, 116 al. 1 et 121 al. 2 (de la LCo).

Note : le chiffre de la population légale pour Bulle représente la population dont les eaux usées sont évacuées à la STEP de Vuippens.

3) Statuts

Modifications essentielles (selon point 2) ci-dessus :

- Les modifications essentielles touchent principalement à l'introduction de la commission financière comme nouvel organe de l'association, ainsi que la rédaction et mise en œuvre d'un règlement des finances ;
- Pour tenir compte de l'évolution de la population dans le bassin versant, le calcul des voix à l'assemblée a été redéfini ;
- Quelques attributions de l'assemblée ont aussi été précisées ;
- Les critères retenus pour le calcul de la clé de répartition ont été affinés.

Modifications non essentielles

- Un toilettage des statuts a été opéré, notamment en ce qui concerne la terminologie.

4) Validation

Le projet de statuts modifiés a été soumis à l'examen préalable du Service des Communes (SCom). Le comité de direction de l'AIS a tenu compte dans la mesure du possible des remarques du SCom. Il recommande à l'assemblée de valider cette nouvelle mouture des statuts.

Foyer St-Joseph de La Roche

Changement de direction

Début 2020, **Madame Thao Vassard** débutait ses fonctions en tant que Directrice du Foyer St-Joseph de La Roche.

Après 3 années de gestion, Madame Thao Vassard a décidé de quitter son poste pour de nouveaux horizons.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à Madame Thao Vassard pour avoir assuré avec professionnalisme la direction de l'EMS durant ces trois années ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue.

Pendant la pandémie, elle a fait preuve d'une grande humanité envers le personnel soignant et les résidents. Nous la remercions également pour la mise en place de la nouvelle politique de mesures ciblées sur le bien-être et le confort des résidents.

Nous lui souhaitons bon vent pour son avenir professionnel !

A partir du 1^{er} janvier 2024, le flambeau sera repris par **Madame Sophie Collaud**.

Après avoir travaillé durant 30 ans au sein de la Résidence « Les Martinets » à Villars-sur-Glâne en tant que responsable finances et RH et co-suppléante de la direction, Madame Sophie Collaud a également terminé une formation de management supérieur et de direction d'institutions sociales et médico-sociales et souhaite se lancer un nouveau défi en reprenant la direction du Foyer St-Joseph.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi que plein succès dans sa future fonction !



Taxes communales 2023

Contribution immobilière 2024

Taxe non-pompier

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le corps des sapeurs-pompiers du Bataillon Sud est géré par le Secours Sud Fribourgeois.

Qui sont astreintes au service ?	Toutes les personnes valides, âgées de 18 à 40 ans, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité.
Quel est le montant de la taxe ?	CHF 150.- par personne. Les couples mariés paient désormais chacun CHF 150.- soit au total CHF 300.-.
Qui est concerné par la taxe ?	Les citoyens qui ne sont pas incorporés dès le 1 ^{er} janvier de l'année des 20 ans jusqu'au 31 décembre de l'année des 40 ans.
Les jeunes en formation doivent-ils payer la taxe ?	Les jeunes en formation ne sont pas exemptés et doivent payer la taxe dès l'année de leur 20 ^{ème} anniversaire.
Quand est-elle facturée ?	La taxe non-pompier 2023 sera facturée en février 2024 avec échéance à fin mars 2024.

Taxe chien

Montant de la taxe : CHF 50.- par chien et par année.

La facturation se base sur la liste reçue de la Recette d'Etat (Préfecture) et de la banque de données AMICUS.

Les propriétaires ont l'obligation d'inscrire leur chien sur AMICUS. Le numéro d'identifiant est obtenu auprès de la Commune.

Quand est-elle facturée ? La taxe chien 2023 sera facturée en février 2024 avec échéance à fin mars 2024.

Taxe ordures ménagères

Montant des taxes :

- Taxe de base CHF 48.45 par personne
CHF 86.15 par résidence secondaire TTC

- Taxe au poids CHF 0.65 par Kg TTC

- Carte CHF 20.-- TTC

Qui est concerné ? Les citoyens dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Exemption : Les jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans ne paient pas la taxe pour autant qu'ils fassent parvenir à l'administration communale une copie de leur certificat d'étude ou d'apprentissage.

Quand est-elle facturée ? La taxe 2023 est facturée en février 2024 avec échéance à fin mars 2024.

Contribution immobilière

Taux : 1,50 pour mille de la valeur fiscale

La contribution immobilière 2024 sera facturée en mars 2024 avec échéance à fin avril 2024.

Acquisition d'un nouveau chien

À la suite d'une motion, le Grand Conseil du canton de Fribourg a décidé d'adapter la loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh) et son règlement. **A partir du 1^{er} janvier 2024, les nouveaux détenteur-trice-s de chiens** (personnes qui n'ont jamais eu de chien ou qui n'en ont pas eu depuis plus de 10 ans) **devront suivre un cours théorique de 5 heures avant de détenir un nouveau chien.**



Voici les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien :



Déclaration d'impôt



vous aide à remplir votre déclaration d'impôt !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévole expérimenté-e.

Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Attention aux escroqueries par téléphone

La Police cantonale a récemment constaté une recrudescence des annonces d'escroqueries réalisées via téléphone, appelées « appels-choc ». Les escrocs utilisent différents stratagèmes bien connus comme le « faux neveu », le « faux policier » ou le « faux employé de banque ».

Ils visent principalement les personnes âgées qui disposent encore d'une ligne téléphonique fixe. Personne n'est toutefois à l'abri, car les escrocs tentent de gagner la confiance des victimes – et donc leur argent – en leur racontant des histoires troublantes et effrayantes.

Ce que vous pouvez faire :

- Mettez fin vous-même à l'appel téléphonique. Vous serez ainsi certain que la ligne est effectivement coupée. Attendez un instant, puis appelez la police en composant le numéro officiel (police locale ou 117).
- Informez la police de cet appel. Vous l'aidez à dépister les escrocs.
- Ne remettez jamais d'argent ou de valeurs à des inconnus.
- Ne laissez jamais une personne inconnue accéder à votre ordinateur.

Le service de la Prévention Suisse de la Criminalité met en garde la population sur ces escroqueries. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet suivant : <https://www.skppsc.ch/fr/arnaque-par-telephone-quand-le-faux-policier-prend-soin-de-votre-argent/>



Service Aide aux proches



Service de relève et d'accompagnement à domicile

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

Repas accompagnés

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Un-e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble.

Bons de 3h gratuites

Vous souhaitez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30
Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Techtermann 2, 1700 Fribourg
aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Calendrier des consultations 2024

Puériculture et consultations parents-enfants

District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, téléphone au 026 347 38 83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine		
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi 9 janvier 13 février 12 mars 9 avril 14 mai 11 juin 9 juillet 13 août 10 septembre 8 octobre 12 novembre 10 décembre		
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi 15 janvier 19 février 18 mars 15 avril 13 mai (2ème) 17 juin 15 juillet 19 août 16 septembre 21 octobre 18 novembre 16 décembre		
Sâles	Nutripassion Route de la Joretta 23 sous-sol	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi 17 janvier 21 février 20 mars 17 avril 15 mai 19 juin 17 juillet 21 août 18 septembre 16 octobre 20 novembre 18 décembre		
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi 22 janvier 26 février 25 mars 22 avril 27 mai 24 juin 22 juillet 26 août 23 septembre 28 octobre 25 novembre 23 décembre		
Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle rez-de-chaussée		 Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		

Réduction des primes d'assurance-maladie 2024

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

Les informations relatives au calcul du revenu déterminant sont consultables sur le site internet de la Caisse de compensation www.caisseavsfr.ch

Enfant(s) à charge	Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant	CHF 37'000	CHF 65'000
1 enfant	CHF 57'400	CHF 79'000
2 enfants	CHF 71'400	CHF 93'000
3 enfants	CHF 85'400	CHF 107'000
4 enfants	CHF 99'400	CHF 121'000
5 enfants	CHF 113'400	CHF 135'000
6 enfants	CHF 127'400	CHF 149'000

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2024. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes ?

Au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, attestation d'impôt à la source 2022 délivrée par le SCC
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2024
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans

Formulaire à télécharger sur :

Sur le site de la Caisse de compensation ou sur le site internet de la Commune de La Roche :

<https://www.caisseavsfr.ch/>

www.la-roche.ch

Défibrillateurs à La Roche

La Commune de La Roche et la Banque Raiffeisen se sont munies de défibrillateurs afin de sauver la vie de personnes atteintes de malaises cardio-vasculaires soudains.

Ils sont accessibles sur les sites suivants :



WC publics du Brand

Rte de la Berra 92
1634 La Roche
Libre d'accès

WC handicapé du bord du lac

Rte du Lac 29
1634 La Roche
Libre d'accès

Halle Sport & Culture

Rte de la Gruyère 16
1634 La Roche
Libre d'accès

Bâtiment édilitaire

Rte de la Gruyère 9 b
1634 La Roche
Libre d'accès

Banque Raiffeisen (sas du bancomat)

Rte de Fribourg 11
1634 La Roche
Libre d'accès

Foyer St-Joseph

Route de Fribourg 54
1634 La Roche
Accessible à l'intérieur

Une urgence vitale, que faire ?

Composez le 144 !



Les secours vous poseront toutes les questions utiles et vous indiqueront l'emplacement du défibrillateur le plus proche de vous.

Réseau d'eau potable



En application de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public, la commune de La Roche est tenue d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau potable.

Dureté de l'eau (degré français)

15.7 ± 0.6

Teneur en nitrates

2 ± 0.00

Provenance de l'eau

- Sources de l'Aigle noir et de Deroscha (réservoir des Pointes)
- Sources des Stilles et des Gormandes (réservoir du Brand)

Le traitement

Traitement aux UV

Installation de turbidimètres pour la détection de la turbidité de l'eau

Pour tout renseignement complémentaire et en cas de problème urgent sur le réseau d'eau potable, par exemple :

1. Rupture de conduite
2. Fuite d'eau
3. Baisse anormale de débit
4. Eau trouble ou colorée
5. Odeur ou goût suspect

N'hésitez pas à contacter :

L'administration
communale durant les
heures d'ouverture :
☎ +41 26 413 90 40

Le fontainier
M. Nicolas Reynaud :
☎ +41 79 264 51 37

Le conseiller responsable
du réseau d'eau
M. Fabien Kolly :
☎ +41 79 548 99 56

Déchetterie communale

Le tri des déchets est une démarche pleine de sens sur le plan environnemental et économique. Il permet de valoriser les déchets en matières premières et en énergie afin de préserver les ressources naturelles.

LIEU & HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Le Conseil communal rappelle que la déchetterie est accessible aux citoyennes et citoyens de La Roche uniquement et que les entreprises et entreprises agricoles n'y sont pas autorisées.



Route du Steckel 1, 1634 La Roche

Le long de la route cantonale en direction de Pont-la-Ville



Mardi 15h30 à 19h00

Samedi 07h30 à 11h30

DÉCHETS MÉNAGERS

Pour les déchets ménagers, une taxe au poids est applicable (0.65/kg). Les sacs poubelles doivent être déposés dans la benne compacteuse au moyen d'une carte déchetterie. La benne se situe à côté de la déchetterie et elle est à votre disposition 24/7.



Vous pouvez obtenir ou recharger votre carte de déchetterie (prix de la carte CHF 20.-) au secrétariat communal durant les heures d'ouverture suivantes :

Lundi	08h00 - 11h15
Mardi	08h00 - 11h15
Mercredi	FERME
Jeudi	08h00 - 11h15 13h30 - 19h00
Vendredi	13h30 - 16h00

LITIÈRE POUR CHATS, LAPINS, ETC... ET AUTRES EXCRÉMENTS D'ANIMAUX



La litière pour chats, lapins, etc... (tous les types de litières) et les excréments d'animaux (par exemple crottes de chiens) ne doivent pas être jetés dans la benne des déchets organiques (compost).

Ils doivent être évacués dans les ordures ménagères. Les sacs poubelles doivent ensuite être déposés dans la benne compacteuse au moyen de votre carte déchetterie.

CENDRES FROIDES

Les cendres froides peuvent désormais être déposées à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet.



DÉCHETS ENCOMBRANTS



La commune de La Roche rappelle à ses citoyens que seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 110 litres doivent être déposés dans la benne des déchets encombrants.

Les déchets plus petits sont considérés comme des déchets ménagers et doivent dès lors être jetés dans un sac poubelle à déposer ensuite dans la benne compacteuse.

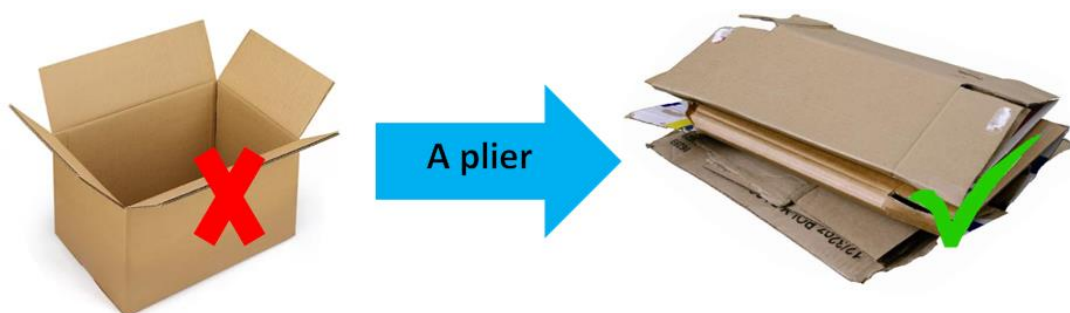
VIEUX PAPIERS



L'évolution du marché du papier recyclé, à l'échelle mondiale, oblige désormais les communes à payer pour se débarrasser de leurs bennes à vieux papiers, alors que la manœuvre était rentable par le passé.

Afin de diminuer le volume de papier/carton et ainsi de réduire les transports, le papier est à déposer en paquets ficelés ou dans des sacs en papier et les cartons doivent être écrasés avant d'être jetés.

Cartons



Papiers



Ne sont pas admis et doivent être jetés dans un sac poubelle avec les déchets ménagers :

- Les mouchoirs en papier, les serviettes et nappes en papier usagées.
- Les briques de boissons « Tetra pak ».

L'administration communale et le personnel de la déchetterie se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercient de bien vouloir respecter les consignes.

Vente de cartes journalières CFF

Jusqu'au **31 janvier 2024**, la Commune met à disposition des personnes intéressées, 2 cartes journalières CFF par jour au prix de **CHF 45.-** l'unité.



Ces cartes permettent de disposer du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus.

Elles peuvent être réservées et doivent être retirées (ne sont pas envoyées) auprès du secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (Tél. 026 413 90 40). Consultation des disponibilités sur le site suivant : www.la-roche.ch ➔
Cartes CFF

INFORMATION IMPORTANTE : Dès le 1^{er} février 2024, les cartes journalières communales seront supprimées.

Elles seront remplacées par une «carte journalière dégriffée Commune». La nouvelle offre s'inspirera de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprendra deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier.

La disponibilité des cartes pourra être vérifiée sur le site (actif dès le 11 décembre 2023) suivant : www.cartejournaliere-commune.ch.

La réservation de carte-s se fera uniquement au guichet du secrétariat communal de La Roche durant les heures d'ouverture. Il ne sera plus possible de procéder à une réservation par mail ou par téléphone.

Classe et segment	Niveau de prix 1 Disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 Disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
2 ^{ème} classe, avec ½ tarif	CHF 39.-	CHF 59.-
2 ^{ème} classe, sans ½ tarif	CHF 52.-	CHF 88.-
1 ^{ère} classe, avec ½ tarif	CHF 66.-	CHF 99.-
1 ^{ère} classe, sans ½ tarif	CHF 88.-	CHF 148.-

Calendrier de l'Intersociété 2023-2024

DECEMBRE

VE	1 ^{er} décembre	Noël Villageois, Jeunesse de PLV	PLV
VE	1 ^{er} décembre	St-Nicolas dans les maisons	
SA	2 décembre	Noël Villageois, Jeunesse de PLV	PLV
SA	2 décembre	St-Nicolas dans les maisons	
SA	2 décembre	50 ^{ème} anniversaire de l'Echo des Roches	
DI	3 décembre	50 ^{ème} anniversaire de l'Echo des Roches	
DI	3 décembre	St-Nicolas, cortège à l'école	
DI	10 décembre	Concert de Noël de la Chanson de Thusy	PLV
DI	10 décembre	Noël des aînés	HSC
SA	16 décembre	Crèche Vivante	Brand
MA	26 décembre	Loto de la Jeunesse de La Roche	HSC

JANVIER

LU	1 ^{er} janvier	Loto des accordéonistes	HSC
MA	16 janvier	Assemblée de l'intersociété	MV

FEVRIER

VE	2 février	Finale cantonale Tir à air comprimé	HSC
SA	3 février	Finale cantonale Tir à air comprimé	HSC
DI	4 février	Finale cantonale Tir à air comprimé	HSC
SA	10 février	Concert du 100 ^{ème} anniversaire de la Fanfare	HSC
DI	11 février	Journée du 100 ^{ème} anniversaire de la Fanfare, Banquet	HSC

MARS

SA	2 mars	Souper de soutien du FC La Combet	HSC
SA	2 mars	Course du Team La Berra	La Berra
DI	3 mars	Course du Team La Berra	La Berra
VE	15 mars	Soirée de gym	HSC
SA	16 mars	Soirée de gym	HSC
SA	23 mars	Soirée choucroute de La Chanson de Thusy	PLV
JE	28 mars	Tournoi de skater Hockey	Terrain
VE	29 mars	Tournoi de skater Hockey	Terrain
VE	29 mars	Soupe de carême	HSC
SA	30 mars	Loto des carabiniers	HSC
SA	30 mars	Tournoi de skater Hockey	Terrain
DI	31 mars	Tournoi de skater Hockey	Terrain

AVRIL			
VE	5 avril	Théâtre de la Jeunesse de La Roche	HSC
SA	6 avril	Théâtre de la Jeunesse de La Roche	HSC
DI	7 avril	Théâtre de la Jeunesse de La Roche	HSC
VE	12 avril	Théâtre de la Jeunesse de La Roche	HSC
SA	13 avril	Théâtre de la Jeunesse de La Roche	HSC
VE	19 avril	Loto des enfants	HSC

MAI			
ME	1 ^{er} mai	Premier mai par la Jeunesse	
JE	2 mai	Premier mai par la Jeunesse	
VE	3 mai	Premier mai par la Jeunesse	
SA	4 mai	Premier mai par la Jeunesse	
JE	9 mai	Première Communion	La Roche
SA	18 mai	Ramassage des déchets	La Berra
DI	19 mai	Loto de la Chanson de Thusy (à confirmer)	HSC

JUN			
SA	8 juin	Concert des Mi-La-Mi/Milles Amis	HSC
DI	9 juin	Sortie du 3 ^{ème} âge par la Jeunesse	
SA	15 juin	Course de côte La Roche/La Berra	
DI	16 juin	Course de côte La Roche/La Berra	

JUILLET			
JE	11 juillet	Assemblée de l'intersociété	MV
JE	25 juillet	Spectacle du 100 ^{ème} anniversaire de la Fanfare	Ecole
VE	26 juillet	Spectacle du 100 ^{ème} anniversaire de la Fanfare	Ecole
SA	27 juillet	Spectacle du 100 ^{ème} anniversaire de la Fanfare	Ecole
MA	30 juillet	Festivité du 1 ^{er} août par la Fanfare : Loto	HSC
ME	31 juillet	Festivité du 1 ^{er} août par la Fanfare : Spectacle	HSC

AOÛT			
JE	1 ^{er} août	Festivité du 1 ^{er} août par la Fanfare : cortège, feux	HSC

PLV ➔ Pont-la-Ville

HSC ➔ Halle Sport & Culture à La Roche

MV ➔ Maison de Ville à La Roche

Statistiques du contrôle des habitants



Le nombre d'habitants de la commune au 30 octobre 2023, s'élève à **1907**. Mouvements durant l'année 2023 :

- Arrivées : 157
- Départs : 120
- Naissances : 14

18 jeunes nés en 2005 ont atteint leur majorité durant cette année. Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique, le Conseil communal les a conviés cet automne à un LaserGame suivi d'un souper.

Ouverture des routes communales

Comme pour les années précédentes, le déneigement et le salage des routes communales seront effectués par l'entreprise Yerly Transports SA, à La Roche.

Nous tenons à vous rappeler que cette entreprise fait de son mieux pour déneiger les routes le plus rapidement possible en fonction de l'importance de ces dernières. De manière générale, seules les routes présentant une forte pente seront salées.

Pour éviter tous dégâts, nous vous enjoignons à piqueter et/ou protéger les endroits critiques (bordures, haies...) de votre propriété qui seraient exposés au passage des chasse-neige.

Nous comptons sur votre compréhension et profitons de ces quelques lignes pour vous inviter à équiper votre véhicule correctement en prévision de la saison à venir.

Sapins de Noël

Comme chaque année, la Commune de La Roche met gratuitement à disposition de ses citoyens des sapins de Noël.

Nous vous invitons à venir les chercher à la déchetterie communale le **samedi 9 décembre 2023 entre 07h30 et 11h30**.



Fermetures hivernales

Le Conseil communal vous annonce les différentes fermetures durant les fêtes de fin d'année :

Secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du **jeudi 21 décembre 2023** à 19h00 au **vendredi 5 janvier 2024** inclus.

Réouverture le **lundi 8 janvier 2024 à 08h00**.

Déchetterie communale

- **Ouverte** les samedis 23 et 30 décembre 2023
- **Fermée** les mardis 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024

Pensez suffisamment tôt à **vos recharges de cartes à prépaiement pour la déchetterie**, ainsi qu'à tout autre document dont vous pourriez avoir besoin durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Secrétariat communal

Horaires habituels

Lundi 08h00 - 11h15
Mardi 08h00 - 11h15
Mercredi FERME
Jeudi 08h00 - 11h15 / 13h30 - 19h00
Vendredi 13h30 - 16h00

Commune de La Roche
Route de la Gruyère 9
Case postale 18
1634 La Roche FR

Tél +41 26 413 90 40
<http://www.la-roche.ch/>
commune@la-roche.ch



Coordonnées utiles	
Commune de La Roche	026 413 90 40
Ecole primaire, salle des maîtres	026 413 22 38
Ecole primaire, Directeur des écoles, M. Adriano Vellone	079 327 25 42
Accueil extra-scolaire de La Roche, Mmes Mélanie Clerc et Anouk Repond	079 868 54 84
Foyer St-Joseph	026 414 96 96
Cabinet médical de La Roche	026 564 30 30
Cabinet vétérinaire de La Roche	026 413 50 83
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Intoxications	145
Médecin de garde pour la Gruyère	026 304 21 36
Hôpital Fribourgeois, site de Riaz	026 306 40 00
Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg	026 306 00 00
Permanence dentaire	026 919 35 30
Vétérinaire de garde pour la Gruyère	0900 611 611
Office de l'état civil du Canton de Fribourg	026 305 14 17
Justice de Paix de la Gruyère	026 305 86 40
Service des curatelles Jogne - Rive Droite	026 413 94 00
Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile	026 919 00 19
Service Social de la Gruyère	026 919 63 63
Paroisse catholique de La Roche unité pastorale Notre Dame de Compassion	026 919 61 00

Le Conseil ainsi que le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'approche des fêtes de fin d'année !

